

PROVALOTRI 19

CS ENVIRONNEMENT



Auteur :

bat E2 za des Cavières
D12 route de Toulon
83170 camps la source

[Voir le site internet](#)

Stephane Calas

secretariat@cseenvironnement.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI ET DE REGROUPEMENT DE DÉCHETS PROFESSIONNELS DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES CAVIERES À CAMPS-LA-SOURCE, POUR UNE CAPACITÉ D'ENVIRON 10 000 TONNES PAR AN.

TABLEAU : NATURE DES DECHETS ACCUEILLIS

DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)	DECHETS DU BTP	MATERIAUX DU BTP
Cartons/Papiers	Bois (charpente, ameublement, palettes...)	Gravats propres
Bois/Palettes	Verres plats	Terre végétale
Verre	Cartons	Tuiles
Plastiques	Métaux ferreux et non ferreux	Brique
Métaux ferreux et non ferreux	PVC (polychlorure de vinyle)	Céramiques
Textiles	Textiles/Moquette	Etc.
DAE en mélange	Acrylique	-
Exceptionnellement, déchets dangereux diffus (DEEE, extincteurs, bouteilles de gaz ...)	Exceptionnellement, déchets dangereux diffus (peintures, solvants, aérosols, DEEE, extincteurs...)	-
Etc.	Etc.	-

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'activité permettra de diminuer significativement la quantité de déchets « mise en décharge » actuellement. Nous estimons cette diminution à 20 % en moins par an.

Actuellement, nous collectons et amenons les déchets jusqu'à des centres éloignés par absence de solutions locales.

Par ailleurs, le manque de centre de tri de proximité entraîne des surcoûts et des empreintes carbone non négligeables. En effet, hors transport, la prestation de tri de déchets valorisables atteints **plus de 100 euros la tonne (!) pour les professionnels locaux** ne disposant pas de contrat-cadre ; ce qui met à mal leur activité et favorise les dépôts sauvages par des collecteurs peu scrupuleux.

Le tri sera réalisé après déchargement par l'opérateur de tri, soit manuellement, soit avec l'aide d'un chargeur à godet.

L'objectif sera de regrouper les déchets par catégorie. Les déchets seront stockés dans les box spécifiques du bâtiment ou en extérieur, ou dans des contenants dédiés (déchets dangereux diffus par exemple). Dès que la quantité sera suffisante pour un type de déchets, il sera procédé à sa mise en bennes ou en semi-remorque.

Les matériaux réemployables seront identifiés et stockés distinctement.

Pour certains déchets, nous prévoyons d'en augmenter la densité :

- Pour les cartons, les papiers ou les plastiques, nous diminuerons leur volume via un compacteur ou une presse à balle. Classées par catégorie, chaque balle sera reprise et entreposée sur un palletier avant expédition groupée.
- Pour les bois, ils seront broyés soit par les engins de l'installation, soit par l'intermédiaire d'un équipement restant encore à définir (en interne ou en externe)

L'augmentation de la densité nous permettra d'optimiser les quantités transportées et ainsi de diminuer le nombre de véhicules de transport sur les routes. En ce sens, notre objectif est de maîtriser notre empreinte carbone.

L'impact environnemental de notre projet est donc positif :

- Massification des déchets limitant le nombre de véhicules sur les routes, et ainsi diminuant de l'empreinte carbone et le risque routier.
- Tri et envoi des déchets par catégorie vers les filières de valorisation spécifiques ; ce qui évite aux déchets de suivre des filières longues en transitant par plusieurs installations.
- Solution local limitant les surcoûts par les gros opérateurs aux « petits professionnels » et les dépôts sauvages.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Mise en service du centre de tri.

Planning

Début activité novembre 2019 (objectif initial juillet 2019).

Moyens humains

4 chauffeurs.

1 assistante de direction.

Moyens financiers

Environ 800 000 €.

Moyens techniques

4 camions
1 remorque
65 bennes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Difficultés rencontrées

Eloignement des exutoires pour le traitement et la valorisation.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | CENTRE DE TRI | ENTREPRISE | GESTION DE PROXIMITE | DIAGNOSTIC DECHETS | RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS | DECHET INERTE | DECHETS NON DANGEREUX DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Dernière actualisation

Avril 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-
Alpes-Côte d'Azur